# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2020

## CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 264

présenté par Mme Porte

#### **ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« ou »

le mot:

« et ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Constatant la dégradation de la qualité d'acheminement du courrier postal, cet amendement propose de sécuriser les saisines en doublant l'envoi postal d'un envoi électronique.